



Procédure

Prise en charge du patient

Code : PEC 05/PC 00846
Version : 4
Date d'application: 06/03/2023
Date de révision :
Service émetteur: ARUBA
Page 1 sur 3

TRANSFERT EN URGENCE DU BLOC EM3 OU SALLE DE NAISSANCE VERS EM ET PRISE EN CHARGE (QUI FAIT QUOI?)

SEULE LA VERSION ELECTRONIQUE EST OPPOSABLE

SOMMAIRE

1	Objet.....	2
2	Domaine d'application	2
3	Modalités de prise en charge.....	2
3.1	QUI décide ?	2
3.2	COMMENT procéder.....	2
4	Réponses graduees possibles	2
4.1	Transport	2
4.2	Prise en charge.....	3

Imprimé le 27/11/2023

1 **OBJET**

Cette procédure concerne le transfert des patients en urgence vitale du bloc opératoire EM3 ou en salle de naissance (notamment la patiente présentant une hémorragie de la délivrance) nécessitant un transfert de EM3 vers EM.

2 **DOMAINE D'APPLICATION**

Cette procédure est mise en place au bloc opératoire EM, EM3 et en salle de naissance de EM3.
Elle a été présentée au CME le 17 septembre 2018.

3 **MODALITES DE PRISE EN CHARGE**

3.1 **QUI décide ?**

Décision consensuelle entre :
le Praticien Hospitalier Gynécologue-Obstétricien
le Médecin Anesthésiste Réanimateur (MAR)

3.2 **COMMENT procéder**

SIMULTANEMENT :

MAR + IADE+SF

Conditionnement et préparation au transfert

PH-Gyn-Obstétricien contacte :

Radiologue interventionnel, si besoin
Ou
Chirurgien bloc EM
(CF tableau de garde de radiologie vasculaire annuaire PC Sage-Femme salle de naissance ; les numéros d'appels des chirurgiens sont disponibles en salle de réveil)

MAR contacte:

REGULATEUR: 5 07 01
MAR EM : 4 81 80
MAR Chir CARD : appeler le standard au 9 pour transfert d'appel
Réa chir 4 37 17 ou réa med 4 62 10

Conditionner la patiente par l'IADE et la Sage-Femme :

- ✓ bilan sanguin prélevé : numération, crase complète, groupe sanguin, RAI, bilan pré transfusionnel (si pas fait)
- ✓ pose de voies veineuses de bonne qualité, ex :2 de 16G
- ✓ remplissage : Ringer Lactate, Voluven, Concentrés globulaires +/- plasma et plaquettes
- ✓ avant le transfert : en cas de besoin, faire chercher un nombre suffisant de poches de PSL à l'EFS pour la durée de transport.

4 **REPONSES GRADUEES POSSIBLES**

4.1 **Transport**

Le MAR (Médecin Anesthésiste Réanimateur) de EM3 en charge de cette patiente organise le transport et décide du niveau de prise en charge nécessaire :

Niveau 1 : pendant **les heures ouvrables**, le MAR de EM3 ou l'IADE (Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat) ou les 2, transportent la patiente.

Si l'équipe d'anesthésie d'EM3 n'est pas disponible, le niveau 2 s'applique.

Niveau 2 : Pendant la permanence des soins (2 niveaux sont possibles):

- **Niveau 2A** : Le MAR de EM3 appelle le MAR du bloc général (EM). Si le MAR d'EM est disponible, il transporte la patiente jusqu'en EM avec l'IADE d'EM3.

- **Niveau 2B** : Le MAR de EM ne peut se rendre disponible. Le MAR de EM3 fait appel à l'équipe du SAMU.

NB : Le brancardier est toujours appelé.

Imprimé le 27/11/2023

4.2 Prise en charge

a. Au bloc par le MAR EM + IADE EM3

b. En radiovasculaire

- Heures ouvrables : MAR et IADE EM3
- Pendant la permanence des soins :
 1. MAR EM (tel 4 81 80) (prévenu par MAR EM3) et IADE EM3
 2. Si le MAR EM ne peut se libérer : le MAR de garde ou d’astreinte de chirurgie cardiaque est appelé
 3. Si aucun de ces MAR ne peut se rendre disponible, la prise en charge sera débutée par le médecin de réanimation de la patiente en attendant l’arrivée du MAR
 4. L’IADE de EM 3 participe à la prise en charge jusqu’au transfert de la patiente en réanimation

Le gynécologue obstétricien reste disponible à l’appel de l’équipe d’anesthésie, du réanimateur et/ou du radiologue en cas d’échec d’embolisation et/ou de persistance de l’hémorragie.

Imprimé le 27/11/2023

	Dates	Nom / Fonction / Groupe de travail ou commission
Rédaction	22/02/2023	O. THEISSEN-LAVAL , Directeur médical de pôle 22/02/2023
Validation	22/02/2023	M. BRUNGARD , CADRE DE PÔLE 22/02/2023
Approbation	22/02/2023	O. THEISSEN-LAVAL , Directeur médical de pôle 22/02/2023
Document diffusé O. THEISSEN-LAVAL , Directeur médical de pôle 22/02/2023 le 06/03/2023 par M. HILTY , ADJOINT CADRE HOSPITALIER 06/03/2023		
HISTORIQUE		
Date 22/02/2023	Nature des modifications/révisions Point 3.2 PH-Gyn-Obstétricien	
Diffusion	<u>Destinataires</u> : Ensemble du personnel	
Mots-clés	salle de naissance, transfert, urgence vitale	